

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

JG/RW

77014  
Objet

Assurance du Maître  
d'Ouvrage : travaux  
construction

DATE DE CONVOCATION

16 FEVRIER 1977

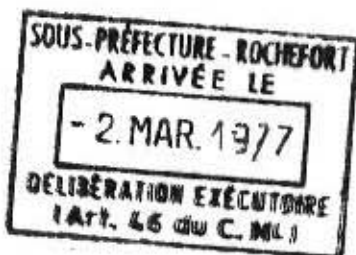
DATE D'AFFICHAGE

16 FEVRIER 1977

Nombre de conseillers  
en exercice 26

Nombre de présents 18

Nombre de votants 23



# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent Soixante dix sept  
le vingt deux Février à 18 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M de LIPKOWSKI.

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHE, M. STIPAL  
BUCHET, COLLE, LARGETEAU, MONTRON, DOIREAU, LACHAUD, BROTRÉAU,  
BERLAND, DOMEQ, BOUCHET, BARRIERE, PAPEAU, Mme FAVIERE, Me TAP.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. M. NAULIN par M. LARGETEAU  
M. DELAIR par M. BUCHET  
M. BUJARD, par M. BOUCHET  
M. DUFOUR par M. TETARD, M. BOUTET par M. COLLE  
Absents : MM. M. BARDE, Mme BIDEAU, M. RIVIERE,

M MONTRON a été élu Secrétaire.

Depuis quelques temps, un certain nombre de Compagnies  
d'assurances pratique l'assurance dite de "maître d'ouvrage".

Il s'agit de garantir les communes lorsqu'elles construisent  
des immeubles, gros ouvrages ou bâtiments, contre les désordres  
pouvant survenir ultérieurement : effondrement et vices cachés  
affectant ces constructions, insolvabilité d'architectes ou  
d'entrepreneurs.

Il semblerait avantageux pour la commune de pouvoir s'assurer  
contre de tels risques.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- mandate M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation pour  
faire toutes démarches utiles auprès de plusieurs compagnies  
d'assurances et souscrire une assurance de "maître d'ouvrage"  
la plus avantageuse pour la commune.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,

